

PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept septembre
Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué.
Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)

Date de convocation : 22 septembre 2023

Présents : -Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - M. GAILLARD Guy - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel

Absents ou excusés : Mme MCQUADE Alisha - M. DUCHEMIN Vincent

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Mme QUOEX Valérie

Adoption des derniers procès-verbaux :

Les derniers procès-verbaux des séances du 7 et 17 août 2023 sont adoptés à l'unanimité.

Décisions modificatives :

Le conseil à l'unanimité adopte les décisions modificatives suivantes :

Budget touristique (décision modificative n°2) :

Section fonctionnement :

Dépenses	Recettes
Cpt 604 : - 265 000.00 €	Cpt 706 : + 60 000.00 €
Cpt 6247 : + 240 000.00 €	
Cpt 678 : + 35 000.00 €	
Total : 60 000.00 €	Total : 60 000.00 €

Budget principal (décision modificative n°2) :

Section fonctionnement :

Dépenses	Recettes
Cpt 611 : + 40 000.00 €	Cpt 6419 : + 7 000.00 €
Cpt 65732 : + 7 000.00 €	Cpt 70688 : + 40 000.00 €
Total : 47 000.00 €	Total : 47 000.00 €

18 h 10 de M. BRAIZE Richard

Taxe habitation sur les résidences secondaires :

Madame MICHAUD Sonia rappelle au conseil municipal que l'article 1407 ter du code général des impôts permet au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60% la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principal due au titre des logements meublés.

Elle propose de majorer le taux actuel de la taxe d'habitation de 11.80 %, d'une évolution du taux de 60%, portant ce dernier à 18.88 % à compter de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de majorer de 60% la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Avenant maîtrise oeuvre IDS

Monsieur André ROSSET rappelle au conseil municipal qu'il avait décidé l'aménagement du site de la cascade d'Ardent en deux phases.

Il convient concernant la deuxième phase et la réalisation d'un cheminement de deux passerelles et d'un belvédère, coté route départementale d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre à l'entreprise IDS (Ingénierie pour des Structures Durables), pour un montant de :

Marché MOE HT	39 050.00 €
---------------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité accepte l'offre d'ISD ci-dessus (1 voix contre : Richard BRAIZE).

Avenant maîtrise oeuvre MAM

Madame Valérie QUOEX rappelle au conseil municipal qu'il avait décidé l'aménagement d'une maison des assistantes maternelles

Il convient au regard du projet définitif, de conclure un avenant concernant la maîtrise d'œuvre avec CAAZ Architecture comme suit :

Marché MOE INITIAL HT	70 850.00 €
Avenant 1 HT	37 045.80 €
Nouveau Marché HT	107 895.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'avenant N°1 ci-dessus

Convention occupation temporaire restauration hydromorphiques sur la Dranse

Monsieur Muffat Michel rappelle au conseil municipal que pour donner suite aux inondations de 2015, le contrat rivière prévoit la réalisation de travaux de confortement des berges et de zones de divagation, sur la Dranse, au niveau du Pré. Dans ce cadre il convient d'autoriser le maire à signer avec le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) et la CCHC (Communauté de Communes du Haut Chablais) des conventions d'occupations temporaires pour droit de passage et travaux de défrichement concernant les parcelles communales suivantes :

N°	Surface	Surface travaux
AE 0172	355	19
AE 169	846	252

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte.

Vente parcelle AB 41 à Mme BOUGUEREAU et CAZENEUVE

Monsieur BRAIZE Richard rappelle au conseil municipal que la commune avait accepté de vendre une partie de la parcelle AB 41 située aux propriétaires riverains :

Nouveau numéro	Contenance	Prix	Propriétaire
AB 1058	174 m2	1 740.00 €	M et Mme CAZENAVE Mathieu et Marion
AB 1060	69 m2	690.00 €	Mme BOUGUEREAU Noelle

Il précise que tous les frais seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la vente.

Modification poste agence communale

Madame QUOEX Valérie rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé l'augmentation du temps d'ouverture de l'agence postale communale, pour répondre aux attentes de la population.

Elle indique que pour répondre à cette augmentation d'ouverture, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent de l'agence en le passant à 23.5/35ème.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte.

Création d'un 2^{ème} poste de garde champêtre

Monsieur le maire propose au conseil municipal, afin de tenir compte de la forte fréquentation touristique de la commune en été et en hiver, de l'augmentation des incivilités, de la nécessité de renforcer le service de police municipale par le recrutement d'un deuxième garde champêtre à l'année, sur la base d'1 ETP.
Ce recrutement permettra de disposer toute l'année d'un effectif suffisant, pour assurer les missions de contrôles et de tranquillités publiques du village.
Le service police municipale sera ainsi composé de 2 gardes champêtres et un agent de surveillance de la voie publique.

Après débat sur la nécessité de disposer, en sus de 2 gardes champêtres qui semble correspondre mieux aux besoins de la commune, d'un agent de surveillance de la voie publique à l'année le conseil vote

Pour : Mme QUOEX Valérie, M. DENNE Jean – Claude, M. GAILLARD Guy, Mme MICHAUD Carole

Contre : Mme SIBIL Christine, Mme TAVERNIER Marie -Laure, Mme MICHAUD Sonia, M. ROSSET André

Abstention : M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel

Faute de majorité absolue, la délibération n'est pas adoptée.

Une réflexion sur le service police rurale doit être retravaillée.

Redéfinition d'un poste aide cantine-ménage

Madame QUOEX Valérie rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des services scolaires et pour assurer l'entretien des différents bâtiments communaux, de procéder à la redéfinition d'un poste d'agent technique contractuel, sur la base de 30/35ème, à compter du 1 octobre 2023.

Modification commission finances

Madame MICHAUD Sonia rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de renforcer les membres de la commission « finances ».

Il est proposé la candidature de M. DUCHEMIN Vincent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte.

Echange Commune / Cabane des Mosettes

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que ce dernier par délibération en date du 10 mai 2023, avait accepté dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme, le déplacement du chemin et une participation financière, concernant les modifications de réseaux.

Dans ce cadre, il était convenu un échange de terrain entre la commune et la SCCV « Les cabanes de Mossettes, concernant le déplacement du chemin communal.

Monsieur BRAIZE Richard, indique que cet échange se fera sans soulte, les frais seront payés par moitié par chaque partie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte.

Avenant Paccard, sculpture Sonora

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que ce dernier avait accepté la réalisation d'une sculpture « ars sonora » pour la placette des Lindarets » et propose dans ce cadre un avenant d'un montant de 43 563.00 € HT, avec la société PACCARD.

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Marché initial	293 854.00 €	352 624.80 €
Avenant n°1	43 563.00 €	52 274.00 €
	337 417 €	404 898.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés l'avenant n°1 ci-dessus (Abstention : M. GAILLARD Guy, Mme MICHAUD Sonia, Mme SIBIL Christine).

Demande subvention Département eau potable vieille route

Monsieur le MUFFAT Michel présente au conseil municipal le projet de renouvellement du réseau d'eau potable de la vieille route.

Il indique que ce tronçon est identifié dans le schéma directeur, car encore en amianté ciment.

Il indique que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 188 344.00 € HT.

Il propose au conseil municipal de solliciter de département de la Haute-Savoie, au titre de sa politique eau, pour obtenir une subvention de 30 %.

Il présente le plan de financement :

FINANCEURS	MONTANT HT	%
Département Haute-Savoie	56 503.00 €	30
Autofinancement	131 841.00 €	70
Total	188 344.00 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* accepte les travaux ci-dessus et le plan de financement

* sollicite une aide du département de la Haute-Savoie à hauteur de 30%, 56 503.00 € HT.

Compte rendu commissions

Maison des assistantes maternelles :

L'appel d'offre se termine, l'architecte étudie les résultats, des lots demandent des précisions avant décisions de la commission d'appels d'offres.

Les travaux devraient démarrer à l'automne.

Plateau de la Lfcherette :

Les travaux d'aménagement du plateau se poursuivent, ils devraient être terminés dans une quinzaine de jour.

Passerelle des Lindarets :

Des problèmes de réception concernent les rambardes de la nouvelle passerelle. La commune étudie le problème avec l'architecte.

Le belvédère devrait être posé vers le 9 octobre.

Acquisition Maison Premat :

Madame Michaud Sonia demande confirmation a monsieur le maire, d'un projet d'acquisition par la commune d'une propriété située route du lac, dans le cadre d'un possible échange avec les propriétaires de la maison située derrière la mairie. Elle précise que cette vente fait l'objet d'un compromis. Ce possible échange s'inscrirait dans le cadre de l'opération d'aménagement du chef-lieu engagée par le conseil.

Monsieur le maire indique qu'une réflexion est engagée sur ce point, pour avancer le dossier d'aménagement du chef-lieu, étant donné que faute d'expropriation décidée par le conseil municipal, le déblocage de ce dossier ne sera possible que par la négociation, d'où la proposition d'un échange possible de terrain.

Ce dossier fera l'objet d'un examen lors d'une prochaine séance.

La séance a été levée à 20h 50.

La secrétaire

Mme QUOEX Valérie



Le Maire

DENNE Jean – Claude

